

Transcription vidéo LEP – février 2024

Qu'est-ce que le livret d'épargne populaire ou LEP ?

Le livret d'épargne populaire est un produit réglementé, garanti par l'Etat.

Il est accessible selon le revenu fiscal et plafonné à 10 000 € au 1^{er} octobre 2023 (hors intérêts).

Il offre des avantages :

- un taux d'intérêt de 5% au 1^{er} février 2024,
- des intérêts exonérés d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux.

Plus de 50 % des français peuvent y avoir accès, à raison d'1 livret par personne, dans la limite de 2 par foyer fiscal.

Comment ouvrir un livret d'épargne populaire (LEP) ?

Vous devez verser au moins 30 euros à l'ouverture.

Sauf exception, la banque peut vérifier directement auprès de l'administration fiscale que vous êtes éligible pour ouvrir, comme pour conserver un LEP.

Renseignez-vous auprès de votre banque.

Plus d'informations sur lesclesdelabanque.com